

Proposition du Conseil administratif du 27 mars 2025 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 5 366 100 francs et net de 4 285 100 francs, soit:

- Délibération I: l'ouverture d'un crédit brut de 2 646 300 francs destiné à financer l'installation de circulateurs, de ventilateurs hygroréglables et de monoblocs à haut rendement dans les bâtiments du patrimoine administratif, dont à déduire une subvention du fonds énergie des collectivités de 533 000 francs, soit 2 113 300 francs net;**
- Délibération II: l'ouverture d'un crédit brut de 2 719 800 francs destiné à financer l'installation de circulateurs et de ventilateurs hygroréglables dans les bâtiments du patrimoine financier, dont à déduire une subvention du fonds énergie des collectivités de 548 000 francs, soit 2 171 800 francs net.**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 21 avril 2026)

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'adopter des pratiques d'achat visant à limiter l'obsolescence programmée des installations en veillant à ce que ces achats ne péjorent pas les investissements prévus pour l'assainissement énergétique du patrimoine bâti de la Ville tout en tenant informé le Conseil municipal.